

 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>	<p>N°6 bis</p> <p>FICHE DE PROCEDURE</p> <p>ATTESTATION D'HEBERGEMENT</p>	<p>Date de dernière mise à jour : 28/04/2015</p> <p>Validé par : LT / YR</p> <p>DESTINATAIRES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mairies - Plate-forme
<p>PREFET DU VAR</p> <p>DIRECTION DES TITRES D'IDENTITE ET DE L'IMMIGRATION</p> <p>PLATE-FORME REGIONALE DES PASSEPORTS</p>		

Je soussigné (e),

Nom : Prénom :

né (e) le à :

demeurant (adresse complète).....
.....
.....
.....

certifie sur l'honneur héberger à mon domicile ci-dessus mentionné :

Mme, Mr (*)

né (e) le à

depuis le ,

Fait à le

Signature de l'hébergeant

Pièces à joindre :

Le document d'identité de l'hébergeant,

Un justificatif de domicile de l'hébergeant de moins d'un an,

En application de l'article 441-7 du code pénal, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait :

- 1 - d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts,**
- 2 - de falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère,**
- 3 - de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.**

(*) Rayer la mention inutile